

Décision n°2022-045 relative à la domiciliation de la société FLIXHPC à l'ENS de Lyon

Le Président de l'École normale supérieure de Lyon :

Vu le Code de l'Éducation,

Vu le décret n°2012-715 du 7 mai 2012 modifié fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le décret du 31 mai 2019 portant nomination de Jean-François PINTON dans les fonctions de président de l'École normale supérieure de Lyon,

Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,

Vu la délibération du conseil d'administration n°I-04 en date du 21 octobre 2021 portant délégation de compétences du conseil d'administration au Président de l'École normale supérieure de Lyon,

Article 1 : Objet

L'ENS de Lyon autorise la société FLIXHPC en cours de création à fixer son siège social dans les locaux appartenant à l'ENS de Lyon 46 allée d'Italie 69364 Lyon Cedex 07, à compter du 4 avril 2022 à titre gratuit et pour la durée de deux ans.

L'activité de la société sera la réalisation de prestations de services de conseils en matière informatique et notamment en calcul haute-performance. Dans ce contexte la société collaborera avec le Pôle Scientifique de Modélisation Numérique.

Cette décision autorise uniquement la domiciliation du siège social de la société à l'ENS de Lyon, mais n'inclut aucun hébergement. Dans le cas où un hébergement serait demandé par la société, il sera alors mis en place une convention d'hébergement spécifique.

Article 2. Entrée en vigueur

La présente décision entre en vigueur dès sa date de signature.

Modalités de recours contre la présente décision : En application des articles R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS de Lyon et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon.



Article 3. Exécution

Le Directeur général des services de l'Ecole normale supérieure de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lyon, le 04/04/2022

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François Pinton

Original :

° Recueil des actes administratifs de l'ENS de Lyon

Publication :

° Diffusion sur le site internet, rubrique « l'École > Nous connaître > Organisation > Décisions du Président »